



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) prennent en charge des personnes adultes, y compris celles reconnues « travailleur handicapé », dont les déficiences et incapacités nécessitent un accompagnement dans des proportions adaptées à leurs besoins.

Publié le 10 juillet 2020

Un accompagnement adapté

Les SAVS assurent au domicile des personnes handicapées :

- > **Un accompagnement social en milieu ouvert** pour lequel les personnes bénéficient d'une autonomie importante, tant dans les actes de leur vie quotidienne que dans leur vie sociale et professionnelle,
- > Un accompagnement dans la réalisation des actes essentiels de l'existence.

Cet accompagnement adapté favorise le maintien à domicile, l'insertion sociale et la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, facilitant l'accès aux droits.

Qui assurent les SAVSen Meuse ?

Différentes structures proposent des services d'Accompagnement à la Vie Sociale:

- > ADAPEIM
- > AMIPH
- > ATM
- > SEISAAM

CONTACT



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55